

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 69-30/SG/FIN DU 6 JANVIER 1969

n° 69-30/SG/FIN

Ministère

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication

6 janvier 1969

Numéro JO

n° 2 du 25/01/1969

Date du numéro

25 janvier 1969

### TEXTE INTÉGRAL

M. Abdourahman Chamssan Alsouñ est autorisé à acquéræ les trois huitièmes (appartenant à Mme Ouloufa Ahmed Sallam) de l'immeuble, sis à Djibouti, avenue Georges-Clemenceau, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 364 aux noms de Mmes Kadidja Ali Ahmed et Ouloufa Ahmed Sallam.